

De la lecture, je passe à la *calligraphie*, quoiqu'il faille distinguer entre l'écriture et la calligraphie proprement dite.

L'enfant apprend à écrire, c'est-à-dire à tracer les lettres, tout en apprenant à lire, selon la méthode qui vient d'être indiquée. Mais il les trace sur l'ardoise avec la touche, à mesure que l'instituteur les trace sur le tableau noir avec la craie. Plus tard commence le rôle de la calligraphie usuelle, et l'élève est exercé à écrire sur le papier d'après des modèles gradués et disposés méthodiquement, réunissant la clarté et la solidité à l'élégance des formes, et n'exigeant de la main que les mouvements les plus naturels et les moins compliqués.

Cinq exposants belges ont fourni à l'Exposition des méthodes de calligraphie; ce sont: M. Braun, professeur de méthodologie à Nivelles (n° 484); M. Baujot, calligraphe de la maison du Roi (n° 480); M. P. Callewaert, à Bruxelles (n° 486); M. Lory-Delaet, calligraphe à Bruxelles (n° 521); M. Robyns, inspecteur cantonal de l'enseignement primaire, à Gelinden (n° 531), et M. Vercamer, inspecteur cantonal à Saint-Nicolas, dans la Flandre orientale (n° 538).

Parmi ces méthodes, il en est une que le jury a particulièrement distinguée et à laquelle il a décerné la *médaille de mérite*: c'est le *Système complet de belle écriture commerciale*, par M. P. Callewaert.

La section spéciale du jury qui s'est occupée de l'examen